

COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE

SÉANCE DU 22 JANVIER 2015

janvier 2015

ORDRE DU JOUR DÉCLARATION LIMINAIRE FO ÉNERGIE ET MINES

**1. APPROBATION
PV SÉANCE
18 DÉCEMBRE**

« Le projet de loi sur la "transition énergétique pour une croissance verte" a été adopté en première lecture en octobre dernier par l'Assemblée nationale et doit être présenté au Sénat le 10 février. Une telle loi, si elle était mise en œuvre, aurait des conséquences négatives très importantes pour le service public de l'électricité, pour les clients et les usagers, pour le groupe EDF et SA FILIALE ERDF, pour le statut de son personnel. Les Fédérations FO, et CGT ont œuvré conjointement depuis des mois pour infléchir les intentions du gouvernement et le projet de loi. Elles continuent de le faire. Ce texte peut encore subir des modifications importantes pour enfin être à la fois visionnaire, réaliste et adapté aux réels enjeux énergétiques de notre pays.

**2. SUPPRESSION DES
TARIFS RÉGLEMENTÉS
DE VENTE >36 KVA
(POUR INFOS)**

À la Distribution, la convergence de plusieurs lois offrira des facilités pour la reprise en main de la gestion de l'énergie par les collectivités locales. Cela se traduira par la création de sociétés publiques locales ou d'expérimentation de boucles locales de production. Le changement de gouvernance et l'émergence de nouveaux employeurs sur le marché risquent de se réaliser à l'encontre de la politique de Service Public. Tous n'auront sans nul doute pas la volonté d'investir sur le réseau ou d'employer suffisamment de personnel afin d'assurer un service de distribution de qualité.

**3. PRÉSENTATION
PROJET CINKE
(POUR AVIS)**

Il y a urgence à s'opposer à un tel projet de loi.

**4. LINKY ; ORGANISATION
EN RÉGION
DÉPLOIEMENT
PREMIÈRE TRANCHE
(POUR AVIS)**

Les Fédérations syndicales FO, CGT appellent le personnel à se mobiliser massivement le 29 janvier en participant nombreux aux différentes actions décidées sous forme d'arrêts de travail, de signatures de pétitions, de rassemblements et de manifestations en particulier à Paris.

LE 29 JANVIER 2015 tous concernés, tous dans l'action! »

À la déclaration de FO Energie et Mines la direction répond que même si une partie des enjeux a été maîtrisée, elle partage nos inquiétudes en termes d'impact sur les métiers du distributeur. Le fait de « jouer en défense » ne suffira pas, l'entreprise devra également continuer à améliorer sa capacité à répondre de façon concrète et pertinente aux attentes des élus et à pérenniser les ressources aux meilleurs endroits et développer des vrais projets d'avenir pour l'avenir.

1. APPROBATION PV SÉANCE 18 DÉCEMBRE 2014

PV adopté à l'unanimité.

2. SUPPRESSION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE >36 KVA (POUR INFO)

Le dossier relatif à la suppression des tarifs réglementés de vente > à 36kVA fait suite aux dispositions de la loi NOME et à la loi HAMON qui contraint les clients à souscrire une offre de marché avant le 31/12/2015.

Ce dossier aborde les conséquences pour les agents de ces dispositions légales et réglementaires. FO Énergie et Mines rappelle son opposition aux dispositions de la Loi NOME qui abonde dans le sens du toujours plus, même lorsque les faits démontrent chaque jour l'absurdité du libéralisme au niveau du marché de l'électricité.

La libéralisation devait entraîner une baisse des prix pour les consommateurs, il n'en est rien, pis, face aux choix des clients de rester chez leur fournisseur historique et dans le tarif historique, le gouvernement veut aller encore plus loin dans la libéralisation du marché, en supprimant le tarif historique. FO Énergie et Mines est fondamentalement opposé à cette libéralisation qui est responsable de l'augmentation des prix et de l'accroissement de la précarité énergétique pour des milliers de citoyens.

Le dossier projette le changement de 415 à 440 000 sites du marché d'affaires. Il convient de s'accorder sur un scénario permettant de faire face à cet accroissement d'activité et de répondre aux sollicitations de nos fournisseurs.

Certes, il faut répondre aux fournisseurs mais FO Energie et Mines déplore la charge pour ERDF qu'engendrera ce coût financier supplémentaire.

FO Énergie et Mines prend acte des moyens supplémentaires qui seront engagés au sein des bases de comptage. Ces moyens évalués à 210 ETP seront mobilisés depuis le mois de novembre 2015 jusqu'au 31 juillet 2016. Les moyens mobilisés au sein des guichets sont de 110 ETP, mais nous demandons des précisions sur la durée de leur mise à disposition. Si la situation des bases de comptage est très claire, il n'en est pas de même pour les guichets.

Nous notons que, parmi les solutions envisagées, il pourrait être mis en place une entraide entre les différentes bases ACM des DR. FO Énergie et Mines n'est pas favorable à ce type d'organisation, qui conduirait à « déshabiller Paul pour habiller Pierre ». La Direction nous indique que les renforts prendraient plutôt la forme d'un recours à l'intérim pour une durée plus longue. Nous demandons que des moyens soient mis en place au sein des USR pour gérer et suivre l'ensemble des contrats en question.

L'engagement d'intérimaires au sein des bases de comptage requiert un investissement important en termes de formation. Pour FO Energie et Mines, il n'est pas concevable d'engager des salariés même et surtout s'ils sont intérimaires, sans une solide connaissance des risques électriques et des nouveaux compteurs. L'UO Formation sera-t-elle en mesure de dispenser toutes ces formations compte tenu du

très grand nombre de projets actuellement en cours? Même si FO Énergie et Mines ne cautionne pas le recours à l'intérim, cette solution peut être le moyen d'anticiper l'embauche d'agents qui auront déjà par ce biais bénéficié d'une expérience dans l'entreprise.

Ce dossier présenté aujourd'hui pour INFORMATION au CCE d'ERDF sera demain présenté pour AVIS devant notre instance, avant d'être décliné au sein de chaque DR pour recueillir l'avis de chaque CE. FO Énergie et Mines insiste sur la nécessaire pédagogie et la qualité requise concernant le portage au local pour respecter nos obligations réglementaires nationales. C'est de la qualité du dialogue social en local que dépend la réussite du projet national.

Lors du débat sur ce dossier, et suite aux remarques de FO Energie et Mines, la direction a précisé qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour un dialogue social de qualité lors de la déclinaison du projet en local et que des accompagnements spécifiques seront mis en place lors des premières interventions.

Départ de la délégation CGT.

3. PRÉSENTATION DU PROJET CINKE (POUR AVIS)

Ce dossier nous a été présenté pour information lors du dernier CCE de 2014.

Il est évident que les évolutions de notre entreprise impliquent la modernisation de nos outils de prise de rendez-vous, de programmation, d'optimisation des circuits d'intervention et de mobilité opérationnelle des opérateurs.

Si l'outil CINKE bénéficie des apports technologiques et des retours d'expérience des SI Tamaris et Pictrel et propose aujourd'hui des fonctionnalités intéressantes, il devra en plus répondre à plusieurs finalités telles que :

- Réintégrer les informations présentes dans différents outils SI.
- Rendre possible le pilotage de la polyvalence actuelle et future.
- Moderniser notre moteur d'optimisation des activités.
- Fournir un outil de mobilité unique.
- Donner un support robuste à notre proximité territoriale.

Même si l'application CINKE a été construite sur la base du SI Tamaris, il faut y ajouter les fonctionnalités principales d'autres outils tels que DIVA GAM et Pictrel.

À terme, les bénéfices espérés de Cinke sont nombreux, et puisqu'elle devrait impliquer une amélioration des conditions de travail des agents, FO Énergie et Mines demande que tout soit mis en œuvre pour que la cible envisagée soit atteinte rapidement, tout en préservant bien sur ces mêmes conditions de travail des salariés, pendant les différentes phases de déploiement

En ce qui concerne le déploiement, FO Énergie et Mines a noté qu'il y aura une certaine progressivité de celui-ci avec la mise en place de pilotes ayant pour objectif de régler le fonctionnement des outils, de mesurer les bénéfices potentiels engendrés, mais aussi de détecter les risques associés aux différentes évolutions SI.

Nous porterons la plus grande attention aux comptes rendus et au REX qui nous seront transmis lors du déroulement de ces pilotes.

En ce qui concerne la formation, nous l'avons déjà précisé lors de la présentation du dossier, FO Énergie et Mines a fait remonter certaines préconisations lors de la Commission Emploi Formation. Ces préconisations et recommandations ont été prises en compte et nous nous en félicitons.

Enfin, FO Énergie et Mines réitère sa revendication d'attribution d'une prime d'animation pour les chargés de déploiement, et ce pour chaque session animée.

Sur le développement du projet CINKE et sur son expérimentation FO Énergie et Mines donne un avis positif.

VOTE :

FO ÉNERGIE ET MINES : POSITIF

CFDT : POSITIF

CFE CGC : POSITIF

La direction confirme que le dossier repassera en CCE avant la généralisation de CINKE. Plusieurs REX seront fonctionnels, un REX technique et un REX déploiement et conduite du changement, avec en parallèle un travail sur la nomenclature des actes techniques et une réflexion sur les outils de mobilité.

À la demande de FO Énergie et Mines d'attribution d'une prime d'animation, la direction propose de démarrer une concertation nationale qui permettrait sur cette thématique formation, d'avoir une position homogène.

4. LINKY ; ORGANISATION EN RÉGION (POUR AVIS)

Le projet LINKY arrive aujourd'hui pour AVIS devant notre instance, pour une généralisation en région de la première tranche de 3 millions de compteurs.

Notons tout d'abord que le projet est inscrit dans le cadre d'une régulation stable normalement définie pour 20 ans. Que l'investissement LINKY bénéficiera d'une prime permettant une prise en compte de la complexité et des risques industriels pris par ERDF.

Notons enfin que le programme prévoit des mesures financières incitatives pour notre entreprise pour le respect du calendrier de déploiement, des coûts d'investissements et de la qualité de service aux clients.

FO Énergie et Mines prend note que l'appel d'offres concernant les 3 millions de compteurs et les 80 000 concentrateurs (G1 et G3) ont été adressés aux fabricants retenus.

Nous déplorons que la société ITRON qui a été sélectionnée pour fabriquer nos compteurs profite de cette aubaine pour supprimer des emplois en France dans des activités indépendantes de la fabrication du compteur LINKY.

Nous appelons la Direction ERDF à une très grande vigilance par rapport aux différents sous-traitants choisis et retenus pour contribuer à ce projet.

FO Énergie et Mines a bien pris note que le déploiement des compteurs concernera 100 % des régions administratives la première année, 100 % des capitales ou métropoles au cours des 2 premières années et 100 % des départements dans les 3 premières années. Que toutes les entités concédantes nous demandent de faire bénéficier nos clients de compteurs communicants, incite ERDF à organiser nos moyens pour répondre favorablement à cette impérieuse demande. Pour FO Energie et Mines, le renouvellement des concessions en filigrane dans ce projet, incite à un déploiement du compteur communicant cohérent sur les territoires.

La Commission de Régulation de l'Énergie a exigé que l'accueil soit organisé de telle sorte que les demandes des clients soient prises en compte dans les meilleurs délais. Ainsi les agents des Accueil Acheminement, Accueil Distributeur, Agences Techniques Clientèle et Réseau, CPC, CPC-R, G PIL, CAD, équipes raccordement seraient sollicités selon des plages horaires allant de 8 à 19 h du lundi au vendredi, mais aussi le samedi, en fonction des habitudes des clients. FO Énergie et Mines reste très prudente par rapport à ces plages horaires, d'expérience, les expérimentations passées n'avaient pas été concluantes, ni probantes, nous serons extrêmement vigilants aux retours d'expérience.

La réussite de cette première tranche, notamment en ce qui concerne la fiabilité des matériels, est primordiale. FO Énergie et Mines prend acte que des préséries seront déployées sur les territoires de Lyon Métropole et Nice Côte d'Azur par des agents ERDF et que des équipes de techniciens Réseau et clientèle ainsi que leur encadrement pourront être mobilisés dans des opérations ponctuelles de renfort. FO Énergie et Mines veillera à ce que ces renforts soient structurés sur la base du volontariat et que les règles statutaires concernant l'indemnisation soient parfaitement respectées.

Dans tous les cas, FO Énergie et Mines exige que les IRP soient consultées dès lors qu'une modification interviendra dans le déploiement ou qu'une mesure d'entraide soit décidée par les Directions locales.

Concernant la formation des intervenants, FO Énergie et Mines prend note que tous les intervenants bénéficieront d'une formation spécifique de 3 jours sur le compteur LINKY. Que toutes les interventions complexes ou jugées non réalisables par un prestataire seront assurées par des agents ERDF, ces derniers conservant l'expertise dans ce domaine.

Enfin, le projet LINKY ne pourra être correctement déployé sans une chaîne logistique irréprochable. FO Énergie et Mines ne partage pas du tout les prévisions concernant l'UO SERVAL. Considérer que l'accroissement d'activité peut être compensé par une sous activité, c'est faire injure à l'ensemble des salariés de cette entité. Prétendre que l'accroissement de l'activité logistique pourra être assuré à ISO-EFFECTIF pour 2015 relève de la provocation, mais peut aussi conduire à des difficultés l'ensemble des acteurs au plan national.

Pour finir, FO Énergie et Mines prend note que le développement du projet LINKY en région permettra de créer sur la période 2015, 2016 et 2017 sur l'ensemble des DIR 90, 420 et 950 ETP. Sans minimiser l'impact sur les activités des Techniciens clientèle, nous prenons acte de ces besoins directement imputables au projet LINKY. FO Énergie et Mines reste très circonspecte et prudente sur l'aspect effectif du projet LINKY. Nous n'accepterons pas qu'au motif de faire évoluer notre métier, le projet puisse remettre en cause notre activité de Distributeur d'Électricité.

FO Énergie et Mines émet un avis POSITIF sur le projet du CCE, tout en rappelant qu'il s'agit du déploiement en région de la première tranche et que les CE locaux seront souverains pour juger de l'avancée et du respect des dispositions statutaires bénéficiant aux agents.

FO Énergie et Mines attire l'attention sur la situation du territoire Nice Côte d'Azur, où l'entraide inter UCF précitée est déjà demandée, et ce de façon plus large que prévue puisqu'elle va s'étendre aux UCF voisines de PADS et LARO suite à un retard de fourniture de matériel.

VOTE :

FO ÉNERGIE ET MINES : POUR

CFDT : POUR

CFE CGC : POUR